

EXEMPLE DE RAPPORT ESG · ODOO 20

Voici à quoi ressemble un rapport ESG généré par Odoo 20

Le rapport de durabilité 2025 d'une PME industrielle, au format VSME de l'EFRAG, produit par l'application ESG à partir de la comptabilité, des employés et du parc automobile. Quand tout est bien paramétré, il sort en un clic.

Delorme Industrie SAS

Entreprise fictive, créée pour l'exemple dans une base Odoo 20

Tôlerie fine et mécano-soudure · Villefranche-sur-Saône · 38 salariés · 5,8 M€ de chiffre d'affaires · exercice 2025

1 098

tCO₂e

émises en 2025, les trois portées comprises

85 %

en portée 3, dont 68 % pour la seule tôle d'acier achetée

0,19

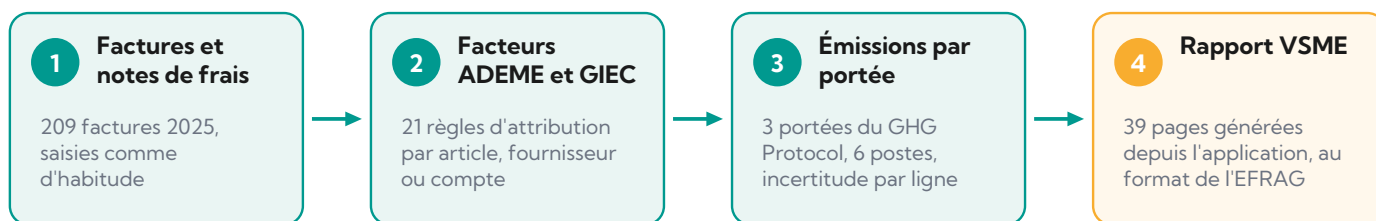
tCO₂e

par millier d'euros de chiffre d'affaires

209

factures fournisseurs lues, aucune émission saisie à la main

COMMENT ODOO CONSTRUIT CE RAPPORT



En parallèle, Odoo lit les fiches salariés (effectifs, âges, écart salarial) et le parc automobile (trajets domicile-travail). L'entreprise complète les textes, ses objectifs et ses actions.

CE QUE CONTIENT LE RAPPORT : 20 SECTIONS DE LA NORME VSME

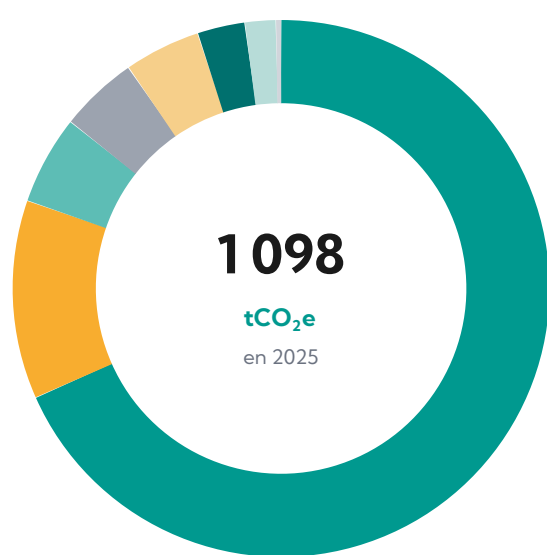
B1 Périmètre	B2 Politiques	B3 Énergie et GES	B4 Pollution	B5 Biodiversité
B6 Eau	B7 Déchets	B8 Personnel	B9 Santé et sécurité	B10 Rémunération
B11 Corruption	C1 Activité	C2 Pratiques durables	C3 Objectifs GES	C4 Risque climatique
C5 Personnel, suite	C6 Droits humains	C7 Incidents graves	C8 Secteurs exclus	C9 Gouvernance

Les données sont fictives. Les pages qui suivent ce dossier de trois pages sont celles qu'Odoo 20 a générées depuis le bouton Imprimer de l'application ESG, sans retouche de mise en page. Document préparé par Hors du Commun, intégrateur Odoo à Lyon, en octobre 2026.

COMMENT LIRE CE RAPPORT

Ce qu'Odoo calcule seul, ce que l'entreprise apporte

D'OÙ VIENNENT LES 1 098 TONNES



Acier acheté (tôle neuve et recyclée)	750,4	68 %
Gaz naturel et gazole (portée 1)	131,4	12 %
Autres achats de biens	58,7	5 %
Achats de services	51,9	5 %
Presse plieuse achetée en 2025	50,5	5 %
Électricité (portée 2)	31,3	3 %
Trajets domicile-travail	20,5	2 %
Déchets dangereux	3,4	0,3 %

En tonnes équivalent CO₂. Calcul d'Odoo, rapport Empreinte carbone 2025.

QUI FAIT QUOI DANS LE RAPPORT

Calculé par Odoo, sans saisie

- Les émissions de chaque facture fournisseur, ligne par ligne
- Les trajets domicile-travail, à partir des distances et des véhicules
- Les effectifs par genre et par âge, l'écart salarial
- Le chiffre d'affaires et les principaux marchés
- Le rapport Empreinte carbone, intégré au document
- La mise en page, la table des matières, le PDF

Apporté par l'entreprise

- Les textes de chaque section : activité, site, politiques
- La consommation d'énergie en MWh, relevée sur les factures
- Les objectifs de réduction et les actions, avec leur échéance
- Les tonnages de déchets et de chutes valorisées
- La relecture des valeurs calculées avant diffusion
- Les certifications, la gouvernance, les fournisseurs

OÙ REGARDER EN PRIORITÉ

Empreinte carbone

Le total par portée, tel que le rapport comptable d'Odoo le calcule

B3

Énergie en MWh, émissions et intensité carbone du chiffre d'affaires

C3

Les objectifs de réduction à 2028 et les actions par portée

B8 et B10

Effectifs par genre et par âge, écart salarial horaire médian

CE QUI FAIT UN RAPPORT JUSTE

Sept réglages, et ce qui se passe sans eux

1

Charger la base ADEME et retenir les facteurs récents

Un clic dans Configuration, Bases de données : plus de 17 000 facteurs ADEME et GIEC arrivent dans Odoo. Retenez la version la plus récente, par exemple l'électricité du réseau 2024.

Sans cela : des facteurs anciens, ou ceux d'un autre pays.

2

Compter en quantités ce qui pèse lourd

Énergie en kWh, gazole en litres, acier en tonnes : des articles avec la bonne unité de mesure, et un facteur physique en face. L'incertitude tombe entre 5 et 10 %.

Sans cela : un ratio en euros, avec 80 % d'incertitude.

3

Écrire les règles d'attribution

Par article, par fournisseur ou par compte comptable. Chaque nouvelle facture reçoit son facteur à la saisie, sans que le comptable change ses habitudes.

Sans cela : des lignes « à définir » qui s'accumulent.

4

Neutraliser les dotations aux amortissements

La presse plieuse est comptée l'année de son achat. Ses amortissements reçoivent le facteur « Zero Emission » fourni par Odoo.

Sans cela : des lignes sans facteur, et un risque de double compte.

5

Ranger les trajets domicile-travail en portée 3

Odoo livre ce facteur en portée 1. Le GHG Protocol range ces trajets dans la portée 3 : un réglage, puis distance et véhicule sur chaque fiche salarié.

Sans cela : une portée 1 gonflée d'une vingtaine de tonnes.

6

Compléter les fiches salariés

Type « Employé », calendrier de travail réel, date de naissance, salaire. C'est ce qui remplit les tableaux du personnel et l'écart salarial.

Sans cela : des tableaux vides, ou un salaire horaire faux.

7

Relire avant de diffuser

Dans Odoo 20, le chiffre d'affaires sort avec un signe négatif et certains nombres sans arrondi. On les corrige dans l'article du rapport.

Sans cela : un rapport qui se discrédite à la première lecture.

Le même rapport, sur vos données

Hors du Commun paramètre l'application ESG d'Odoo à partir de votre comptabilité existante. Écrivez-nous depuis hors-du-commun.fr, rubrique Contact, ou appelez le 04 28 29 14 84.



8 rue des Ateliers
69400 Villefranche-sur-Saône
France

Rapport VSME 2025, Delorme Industrie SAS

Période fiscale du 01/01/2025 à 31/12/2025

Delorme Industrie SAS

Table des matières

B1 : Base de préparation	4
B1.1 : Vue d'ensemble de l'entreprise et des opérations	4
B1.2 : Certifications de durabilité	4
B2 : Pratiques, politiques et initiatives futures	5
C1 : Modèle économique, marchés et matérialité	6
C1.1 : Vue d'ensemble du modèle économique	6
C1.2 : Analyse de matérialité	6
C2 : Pratiques, politiques et initiatives futures vers une économie durable	8
C2.1 : Pratiques, politiques & initiatives	8
Métriques environnementales	9
B3 : Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	11
B3.1 : Consommation d'énergie (MWh)	11
B3.2 : Émissions de gaz à effet de serre (tCO ₂ éq)	11
B3.3 : Intensité des émissions de GES	11
B3.4 : Initiatives visant à réduire la consommation d'énergie & les émissions de GES	12
C3 : Objectifs de réduction des GES et transition climatique	13
C3.1 : Objectifs de réduction des émissions de GES	13
C3.2 : Plan de transition climatique	13
B4 : Pollution de l'air, de l'eau et des sols	15
C4 : Risque climatique	16
C4.1 : Risques climatiques physiques	16
C4.2 : Risques climatiques de transition	16
B5 : Biodiversité	17
B5.1 : Sites sensibles pour la biodiversité	17
B5.2 : Métriques optionnelles d'utilisation des terres	17
B6 : Eau	18
B6.1 : Prélèvement d'eau	18
B6.2 : Consommation d'eau	18

B7 : Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets	19
B7.1 : Approche d'économie circulaire	19
B7.2 : Production de déchets	19
B7.3 : Déchets détournés vers le recyclage ou la réutilisation	20
B7.4 : Actions de circularité et de gestion des déchets	20
B7.5 : Flux massiques de matériaux	20
Métriques sociales	21
B8 : Caractéristiques générales du personnel	22
B8.1 : Personnel par genre	22
B8.2 : Personnel par tranche d'âge	22
B8.3 : Personnel par type de contrat	22
B8.4 : Personnel par lieu d'emploi	23
B8.4 : Personnel par lieu d'emploi	23
B8.5 : Non-employés	23
B8.6 : Rotation du personnel	23
C5 : Caractéristiques supplémentaires générales du personnel	24
C5.1 : Ratio femmes-hommes au niveau de la direction	24
C5.1 : Ratio femmes-hommes au niveau de la direction	24
C5.2 : Travailleurs indépendants et temporaires	24
C6 : Informations supplémentaires sur le personnel propre : politiques & processus relatifs aux droits humains	25
C6.1 : Politique relative aux droits humains ou code de conduite pour le personnel propre	25
C6.2 : Processus de devoir de vigilance relatif aux droits humains	25
C6.3 : Incidents de discrimination ou de harcèlement	26
B9 : Santé & sécurité du personnel	27
B9.1 : Couverture des employés par le système de gestion de la santé et de la sécurité	27
B9.2 : Accidents liés au travail et taux d'accidents	27
B9.3 : Décès liés au travail	27
B9.4 : Actions de santé & sécurité	27
B10 : Rémunération du personnel, négociation collective et formation	29

B10.1 : Rémunération - Salaire minimum	29
B10.2 : Rémunération - Écart salarial femmes-hommes	29
B10.3 : Couverture de la négociation collective	29
B10.4 : Formation des employés	30
B10.5 : Développement de carrière et revues de performance	30
C7 : Incident grave négatif relatif aux droits humains	31
C7.1 : Publication des incidents graves relatifs aux droits humains	31
Métriques de gouvernance	32
B11 : Condamnations et amendes pour corruption et pots-de-vin	33
B11.1 : Condamnations pour corruption et pots-de-vin	33
B11.2 : Amendes pour corruption et pots-de-vin	33
B11.3 : Procédures et contrôles internes	33
B11.4 : Intégrité des fournisseurs et partenaires	33
B11.5 : Conditions de paiement et litiges juridiques	34
C8 : Revenus provenant de certains secteurs et exclusion des indices de référence de l'UE	35
C9 : Diversité de genre dans la gouvernance	36
C9.1 : Composition de l'organe de gouvernance par genre	36
Annexe	37
Annexe A : Tableau de correspondance (VSME, CSRD, ODD)	38

B1 : Base de préparation

Ce rapport de durabilité a été préparé conformément au **Voluntary Sustainability Reporting Standard for SMEs (VSME)**, selon la structure définie par les recommandations de l'EFRAG. Il couvre l'exercice financier du 01/01/2025 au 31/12/2025 et présente des informations concernant l'approche de durabilité de l'organisation, ses opérations, son personnel, sa gouvernance et les impacts de sa chaîne de valeur.

Le rapport applique VSME - Basic Module + Comprehensive Module et publie toutes les informations disponibles, tout en indiquant explicitement toute information omise pour des raisons de confidentialité ou de sensibilité. Pour le reporting consolidé, le périmètre inclut les filiales suivantes :

Nom de l'entité	Type	Adresse enregistrée	Inclus dans le rapport	Notes
Delorme Industrie SAS	Entité unique	8 rue des Ateliers, 69400 Villefranche-sur-Saône	Oui	Aucune filiale

B1.1 : Vue d'ensemble de l'entreprise et des opérations

La société opère en tant que société par actions simplifiée dans le secteur C25.11, fabrication de structures métalliques et de parties de structures. Ses principales opérations sont menées en France, y compris des sites détenus, loués ou gérés.

Les métriques financières et relatives au personnel pour la période de reporting incluent un total de bilan de 3 100 000 €, un chiffre d'affaires net de 5 766 470 € et un personnel de 36 employés.

B1.2 : Certifications de durabilité

La société détient les certifications suivantes liées à la durabilité :

Certification / Label	Émetteur	Date	Notation / Score	Notes
ISO 9001:2015	Organisme certificateur accrédité	2024	Certifiée	Système de management de la qualité

B2 : Pratiques, politiques et initiatives futures

La société a mis en œuvre des pratiques, politiques et initiatives structurées afin de soutenir la transition vers une économie durable, en se concentrant sur la réduction des impacts négatifs et le renforcement des contributions positives à la société et à l'environnement.

Les pratiques actuelles incluent des initiatives visant à améliorer l'efficacité énergétique et hydrique, à réduire les émissions de GES, à garantir la santé et la sécurité au travail, à promouvoir la diversité et l'inclusion, et à favoriser l'engagement des employés dans les projets de durabilité. Les politiques couvrent les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance et sont disponibles publiquement lorsque cela est pertinent. Les initiatives prospectives visent à étendre l'utilisation des énergies renouvelables, à promouvoir les achats circulaires et à renforcer la sensibilisation ESG au sein du personnel.

Enjeu de durabilité	Pratiques/politiques/initiatives futures existantes ? [OUI/NON]	Disponible publiquement ? [OUI/NON]	Les politiques ont-elles des cibles ? [OUI/NON]
Changement climatique	OUI	NON	OUI
Pollution	OUI	NON	NON
Eau et ressources marines	NON	NON	NON
Biodiversité et écosystèmes	NON	NON	NON
Économie circulaire	OUI	NON	OUI
Personnel propre	OUI	OUI	NON
Travailleurs de la chaîne de valeur	NON	NON	NON
Communautés affectées	NON	NON	NON
Consommateurs et utilisateurs finaux	NON	NON	NON
Conduite des affaires	OUI	OUI	NON

C1 : Modèle économique, marchés et matérialité

Le modèle économique de la société est structuré autour de pièces et sous-ensembles en tôle d'acier découpés, pliés, soudés et peints, en petites et moyennes séries, dans France, Allemagne.

Les produits et services sont fournis via la vente directe aux industriels (B2B), sur plans et cahiers des charges des clients, soutenus par des relations d'affaires avec une quarantaine de fournisseurs, dont deux aciéristes et un recycleur de tôle, et une soixantaine de clients industriels qui contribuent à la continuité opérationnelle et à des pratiques responsables dans la chaîne de valeur.

La société sert des marchés tels que les fabricants de machines agricoles, d'équipements de manutention et de mobilier technique.

Les éléments de la stratégie de la société qui se rapportent à la durabilité ou l'affectent incluent l'achat d'acier recyclé, la sobriété énergétique de l'atelier et la sécurité des opérateurs. Ces éléments renforcent la résilience, reflètent les attentes réglementaires et soutiennent la création de valeur à long terme.

Une analyse de double matérialité éclaire le positionnement stratégique en identifiant les impacts, risques et opportunités. Le processus applique des seuils définis pour la matérialité d'impact et la matérialité financière, intègre les perspectives des parties prenantes, et est revu annuelle sous la supervision de le comité de direction.

C1.1 : Vue d'ensemble du modèle économique

Élément requis	Description
Produits & services	Tôlerie fine, mécano-soudure, peinture poudre et assemblage de sous-ensembles
Marchés	Constructeurs de machines et d'équipements industriels en France, et deux clients en Allemagne
Relations d'affaires	Aciéristes et recycleur de tôle, fournisseurs de peinture, de gaz et de visserie ; transporteur régional
Éléments stratégiques liés à la durabilité	La part d'acier dans l'empreinte carbone oriente les achats vers la tôle recyclée

C1.2 : Analyse de matérialité

Une analyse de double matérialité éclaire le positionnement stratégique en identifiant les impacts, risques et opportunités. Le processus applique des seuils définis pour la matérialité d'impact et la matérialité financière, intègre les perspectives des parties prenantes, et est revu annuelle sous la supervision de le comité de direction.

Sur la base de cette approche, l'entreprise suit une méthodologie structurée afin de déterminer quels enjeux de durabilité sont significatifs pour l'organisation et ses parties prenantes. L'évaluation applique les principes de la double matérialité, en examinant chaque enjeu selon deux perspectives complémentaires :

- La matérialité d'impact, évaluant les effets réels et potentiels de l'entreprise sur l'environnement, la société et les droits humains ;
- La matérialité financière, évaluant comment les questions de durabilité pourraient influencer la performance financière, la valeur de l'entreprise et les objectifs stratégiques.

Le processus intègre les contributions des parties prenantes internes (direction, opérations, achats, équipes ESG) et des parties prenantes externes (fournisseurs, clients, communautés, régulateurs), recueillies via entretiens avec les chefs d'équipe, questionnaire aux salariés, échanges avec les trois principaux clients. Les enjeux sont évalués sur la base de

critères tels que l'échelle, la portée, la remédiabilité, la probabilité, l'ampleur financière et la pertinence stratégique.

Un modèle de scoring cohérent soutient la priorisation.

- La matérialité d'impact est déterminée en notant l'échelle, la portée et la remédiabilité des impacts (1-5), avec un score moyen ≥ 3 considéré comme matériel.
- La matérialité financière combine l'ampleur et la probabilité (1-5) dans un score composite, où ≥ 3 indique une significativité financière.
- Un sujet est considéré comme doublement matériel lorsque les scores d'impact et financiers atteignent ou dépassent ce seuil.

L'analyse est gouvernée par l'équipe ESG/DMA, en coordination avec la fonction de gestion des risques d'entreprise. Les résultats sont validés par la direction exécutive et les comités du Conseil concernés, garantissant l'alignement avec les priorités stratégiques. Les enjeux matériels identifiés alimentent directement la planification stratégique, les décisions d'investissement et les améliorations opérationnelles.

L'analyse est mise à jour annuelle, ou plus tôt si des changements opérationnels ou réglementaires significatifs surviennent. Le feedback continu des parties prenantes soutient l'affinement de la méthodologie, y compris les mises à jour du scoring, des seuils et des critères d'évaluation à mesure que le paysage des risques évolue.

C2 : Pratiques, politiques et initiatives futures vers une économie durable

La société a établi des pratiques, politiques et initiatives qui soutiennent sa transition vers une économie plus durable. Les pratiques actuelles incluent le tri des chutes de tôle, l'enlèvement des déchets dangereux par un prestataire agréé et un plan de prévention des risques en atelier. Les politiques couvrent l'environnement, la santé et la sécurité, l'égalité professionnelle et les achats, et guident la prise de décision responsable dans les opérations.

Les initiatives futures visent à renforcer la performance de durabilité au fil du temps et incluent le passage à 50 % d'acier recyclé, la régulation du chauffage et l'électrification des utilitaires avec des calendriers définis et des résultats attendus.

C2.1 : Pratiques, politiques & initiatives

Sujet / Domaine	Initiatives futures / Cibles	Rôle senior responsable
Changement climatique	50 % d'acier recyclé et -15 % de gaz d'ici 2027	Directeur de production
Pollution	Enlèvement trimestriel des déchets dangereux par un prestataire agréé	Responsable qualité
Eau et ressources marines		
Biodiversité et écosystèmes		
Économie circulaire	Suivi des tonnages de chutes de tôle valorisées à partir de 2026	Responsable logistique
Personnel propre	Suivi des accidents du travail dans Odoo en 2026	Directrice administrative et financière
Travailleurs de la chaîne de valeur		
Communautés affectées		
Consommateurs et utilisateurs finaux		
Conduite des affaires	Délais de paiement fournisseurs tenus à 45 jours fin de mois	Directrice administrative et financière

Métriques environnementales

2025	
	Total (t CO ₂ e)
Empreinte carbone	1 098,08
Portée 1 : Directes	131,44
Portée 2 : Indirectes	31,26
Portée 3 : Autres émissions indirectes	935,38

B3 : Consommation d’énergie et émissions de gaz à effet de serre

Cette section présente la consommation d’énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l’entreprise conformément à la norme VSME (B3-29 à B3-31). Les sujets environnementaux inclus dans cette section reflètent la compréhension par l’entreprise des impacts environnementaux les plus pertinents associés à ses activités, y compris les émissions liées aux achats d’acier, la consommation de gaz du four de cuisson et la gestion des déchets de peinture.

L’entreprise opère dans un site industriel unique à Villefranche-sur-Saône, composées de un bâtiment de 4 200 m² loué (atelier, magasin et bureaux) et gérées par le directeur de production. En raison de la nature de ses activités ; la fabrication de pièces en tôle d’acier, certains impacts environnementaux tels que l’eau et la biodiversité n’ont pas été identifiés comme significatifs.

La société suit sa consommation d’énergie et les émissions de GES associées à l’aide d’outils de calcul intégrés dans son système Odoo, basés sur le **GHG Protocol Corporate Standard**. Les données d’émission sont mises à jour en continu à mesure que de nouvelles écritures comptables et données d’activité sont enregistrées. Les catégories Scope 1, Scope 2 et Scope 3 significatives sont calculées selon des facteurs d’émission et des recommandations méthodologiques reconnus.

Les catégories du Scope 3 telles que les déplacements domicile-travail des employés sont estimées à l’aide des distances domicile-travail déclarées par les employés, des modes de déplacement, des caractéristiques des véhicules le cas échéant, et de la politique de télétravail de l’organisation afin de tenir compte uniquement des jours travaillés sur site. Les émissions indirectes supplémentaires qui ne sont pas directement liées aux données comptables, telles que les gaz réfrigérants, les repas des employés ou la gestion des déchets, peuvent être ajoutées manuellement à l’aide de données d’activité documentées et de facteurs d’émission standard. Lorsque seules des estimations ou des informations partielles sont disponibles, la société applique des hypothèses raisonnables conformes aux recommandations VSME.

La société est engagée dans des initiatives visant à réduire son empreinte environnementale, telles que l’achat d’acier recyclé et la régulation du chauffage de l’atelier et des actions ciblées traitant principalement ses sources d’émissions les plus significatives à travers le **Scope 1**, le **Scope 2** et certaines catégories du **Scope 3**.

B3.1 : Consommation d’énergie (MWh)

Type d’énergie	Renouvelable (MWh)	Non renouvelable (MWh)	Total (MWh)
Électricité (facturation des services publics)	0	602,3	602,3
Combustibles	0	550,6	550,6
Consommation totale d’énergie	0	1 152,9	1 152,9

B3.2 : Émissions de gaz à effet de serre (tCO₂éq)

B3.3 : Intensité des émissions de GES

Formule d’intensité des GES :

Total des émissions brutes de GES (tCO₂éq) ÷ Chiffre d’affaires

Métrique	Valeur
----------	--------

Chiffre d'affaires utilisé pour le calcul	5 766 470 € HT
Émissions totales de GES (tCO ₂ éq)	1 098,1
Intensité des GES	0,19 tCO ₂ éq par millier d'euros de chiffre d'affaires

B3.4 : Initiatives visant à réduire la consommation d'énergie & les émissions de GES

Delorme Industrie SAS met en œuvre des actions pour améliorer sa performance énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre dans ses opérations. Ces initiatives se concentrent sur les principaux domaines d'impact environnemental de l'entreprise, y compris les achats de matière, le chauffage et le four de cuisson et d'autres leviers opérationnels pertinents pour ses activités.

Les initiatives entreprises ou prévues sont structurées autour de la gestion de l'énergie, les achats de matière et la mobilité des livraisons. Ces mesures soutiennent l'amélioration continue de la performance environnementale et contribuent aux objectifs de durabilité de Delorme Industrie SAS.

Nom de l'action	Description	Statut	Notes
Acier recyclé	Porter à 50 % la part d'acier recyclé dans les achats de tôle	En cours	45 % sur les neuf premiers mois de 2026
Chauffage	Régulation des aérothermes, rideau d'air et isolation du four de cuisson	En cours	-12 % de gaz sur les neuf premiers mois de 2026
Utilitaires	Remplacement des deux utilitaires de livraison par des modèles électriques	Prévu	2027 et 2028, à l'échéance des locations

C3 : Objectifs de réduction des GES et transition climatique

Cette section traite des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la société et de ses efforts de transition climatique. Elle complète les données sur l'énergie et les GES reportées dans B3 et inclut le Scope 1 (direct), le Scope 2 (indirect) et les émissions significatives du Scope 3 lorsque la qualité des données est suffisante. L'objectif est de fournir des informations transparentes sur les références d'émissions, les objectifs de réduction et les initiatives soutenant la transition vers une économie bas carbone.

C3.1 : Objectifs de réduction des émissions de GES

Scope	Année de référence	Valeur de l'année de référence (tCO ₂ eq)	Année cible	Valeur de l'année cible (tCO ₂ eq)	Unité	Actions principales pour atteindre la cible	Notes / Conseils
Scope 1 - Émissions directes	2025	131,4	2028	95	tCO ₂ eq	Régulation du chauffage, utilitaires électriques	Conseil : Incluez la combustion stationnaire, les véhicules de société, les émissions fugitives.
Scope 2 - Émissions indirectes	2025	31,3	2028	28	tCO ₂ eq	Éclairage LED de l'atelier, coupure des compresseurs hors production	
Scope 3 - Émissions significatives (optionnel)	2025	935,4	2028	800	tCO ₂ eq	50 % d'acier recyclé dans les achats de tôle	

C3.2 : Plan de transition climatique

Delorme Industrie SAS a développé un plan de transition climatique afin de guider stratégiquement ses efforts à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans ses opérations et sa chaîne de valeur. Ce plan complète les initiatives opérationnelles présentées en B3.4 et se concentre sur l'atteinte des objectifs de réduction absolue décrits en C3.1.

Le plan est aligné avec la stratégie globale de durabilité de Delorme Industrie SAS et inclut des mesures telles que l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables, l'optimisation des processus opérationnels, et l'engagement avec les fournisseurs pour traiter les émissions amont. Il inclut également des mécanismes de suivi et de gouvernance afin de garantir une mise en œuvre efficace et des progrès mesurables.

Le plan est supervisé par Directeur de production, avec une mise en œuvre soutenue par les équipes ESG, Opérations et Achats. Les progrès sont revus périodiquement et mis à jour lorsque des changements opérationnels ou réglementaires significatifs surviennent.

Scope	Actions stratégiques clés	Département / rôle responsable	Résultat ciblé / Notes
Portée 1	Régulation du chauffage et électrification des utilitaires	Directeur de production	-28 % d'ici 2028
Portée 2	Éclairage LED et gestion des compresseurs	Responsable maintenance	-10 % d'ici 2028
Portée 3	Achats de tôle recyclée, dialogue avec les aciéristes	Directeur de production et acheteur	-15 % d'ici 2028

B4 : Pollution de l’air, de l’eau et des sols

Delorme Industrie SAS publie les émissions de polluants dans l’air, l’eau et les sols conformément aux réglementations nationales applicables et/ou aux pratiques volontaires de gestion environnementale. La publication se concentre sur les polluants générés par les opérations de Delorme Industrie SAS, tout en reconnaissant que certaines activités orientées services (p. ex., services de bureau, télétravail, coworking) peuvent ne pas entraîner d’impacts environnementaux significatifs.

Nom du polluant	Milieu (Air / Eau / Sol)	Unité	Valeur de l’année de reporting	Valeur de l’année de référence	Notes
<i>p. ex., NOx</i>	<i>Air</i>	kg			
<i>p. ex., SO2</i>	<i>Air</i>	kg			
<i>p. ex., DCO</i>	<i>Eau</i>	kg			
...					

C4 : Risque climatique

L'organisation a évalué les risques liés au climat et applique une approche structurée pour identifier, évaluer et gérer les risques physiques et de transition. La gestion des risques est intégrée dans la gouvernance globale et la prise de décision, en tenant compte des impacts potentiels sur les opérations, les chaînes de valeur et les parties prenantes affectées.

La société suit ses expositions liées au climat et met en œuvre des stratégies d'atténuation afin de renforcer sa résilience face aux impacts climatiques actuels et futurs.

C4.1 : Risques climatiques physiques

Les risques climatiques physiques découlent des aléas liés au climat et incluent à la fois des aléas aigus (p. ex. inondations, incendies de forêt, précipitations extrêmes) et des aléas chroniques (p. ex. hausse des températures, élévation du niveau de la mer, érosion des sols). Ces risques dépendent de l'exposition de la société et de sa sensibilité aux aléas climatiques.

Type de danger	Exemple de danger	Actifs / opérations exposés	Sensibilité / Impact potentiel	Notes / Mesures d'atténuation
Aigu	<i>p. ex., Inondation de l'entrepôt principal</i>	<i>p. ex. Centre de distribution principal, unités de stockage</i>	<i>p. ex. Élevé : perturbation de la chaîne d'approvisionnement</i>	<i>p. ex. Plateformes surélevées pour les équipements, plan d'intervention d'urgence</i>
Chronique				
...				

C4.2 : Risques climatiques de transition

La société a évalué les risques de transition liés au climat susceptibles d'affecter sa stratégie commerciale, ses opérations et sa performance financière. Les risques de transition incluent les changements de politiques et de réglementation, l'évolution des technologies, les changements de la demande du marché et les impacts potentiels sur la réputation. Ces risques sont pris en compte dans le contexte de la stratégie climatique à moyen et long terme de la société et de ses objectifs de réduction des GES.

La société applique une approche structurée pour identifier, évaluer et atténuer les risques de transition dans ses opérations et sa chaîne de valeur. Les mesures d'atténuation incluent l'achat d'acier recyclé, la régulation du chauffage, l'électrification des utilitaires et un dialogue avec les fournisseurs d'acier sur leur trajectoire bas carbone, alignées avec le plan global de transition climatique.

Type de risque	Description	Impact potentiel sur l'entreprise	Notes / Mesures d'atténuation
Politique / Juridique	<i>p. ex., Nouvelle réglementation sur la taxe carbone</i>	<i>p. ex. Augmentation des coûts opérationnels</i>	<i>p. ex. Investir dans l'efficacité énergétique, ajuster la stratégie tarifaire</i>
Technologie	<i>p. ex., Obsolescence des équipements à combustibles fossiles</i>	<i>p. ex. Moyen : besoin de nouveaux équipements</i>	<i>p. ex. Planifier le remplacement progressif par des alternatives bas carbone</i>
Marché			
Réputation			

B5 : Biodiversité

Delorme Industrie SAS publie des informations sur les sites qu’elle possède, loue ou gère et qui sont situés dans ou à proximité de zones sensibles pour la biodiversité. Les zones sensibles pour la biodiversité incluent, par exemple, les sites Natura 2000, les sites du patrimoine mondial de l’UNESCO, les Key Biodiversity Areas (KBA) et d’autres zones protégées désignées par les autorités publiques. “À proximité” désigne les zones qui se chevauchent partiellement avec ces sites protégés ou leur sont adjacentes.

Afin d’identifier les zones sensibles pour la biodiversité, Delorme Industrie SAS peut consulter des bases de données mondiales telles que la World Database on Protected Areas (WDPA), la World Database on Key Biodiversity Areas, ou des outils tels que l’Integrated Biodiversity Assessment Tool (IBAT).

B5.1 : Sites sensibles pour la biodiversité

Nom du site / Emplacement	Type (détenu / loué / géré)	Zone sensible pour la biodiversité	Surface (ha)
<i>p. ex. Site A</i>	<i>p. ex. Loué</i>	<i>p. ex. Limite Natura 2000</i>	<i>p. ex., 1,5</i>
...			

B5.2 : Métriques optionnelles d’utilisation des terres

Métrique	Unité	Valeur de l’année de reporting	Valeur de l’année de référence	Notes
<i>p. ex. Utilisation totale des terres</i>	ha			
<i>p. ex. Surface totale imperméabilisée</i>	ha			
<i>p. ex. Surface totale orientée nature sur site</i>	ha			
...				

B6 : Eau

Delorme Industrie SAS suit son utilisation de l'eau afin de garantir une consommation responsable et la conformité aux réglementations applicables. L'utilisation de l'eau couvre les prélèvements provenant de toutes les sources au sein du périmètre de l'organisation, y compris l'approvisionnement public en eau, les eaux souterraines, les eaux de surface ou l'eau de pluie collectée et stockée à des fins opérationnelles. La consommation d'eau est calculée comme la différence entre les prélèvements et les rejets d'eau.

B6.1 : Prélèvement d'eau

Métrique	Unité	Valeur de l'année de reporting	Notes
<i>p. ex., Prélèvement total d'eau</i>	m ³		
<i>p. ex. Prélèvement d'eau dans les zones à stress hydrique élevé</i>	m ³		
...			

B6.2 : Consommation d'eau

Métrique	Unité	Valeur de l'année de reporting	Notes
<i>p. ex., Consommation d'eau (prélèvement - rejet)</i>	m ³		
...			

B7 : Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets

Delorme Industrie SAS s’engage à réduire les déchets à la source et à adopter une approche de consommation plus responsable sur le plan environnemental. Les types de déchets générés incluent principalement les chutes de tôle, les cartons et palettes, les boues de peinture et solvants (déchets dangereux) et les déchets industriels banals.

Les quantités annuelles restent faibles, car des pratiques de réduction, de réutilisation et de recyclage ont été mises en œuvre depuis l’installation du site actuel. Delorme Industrie SAS poursuit ses efforts et peut définir un objectif interne de réduction de la production totale de déchets.

B7.1 : Approche d’économie circulaire

Delorme Industrie SAS intègre les principes de l’économie circulaire dans ses opérations quotidiennes, en se concentrant sur la réduction, la réutilisation, le recyclage et la consommation responsable. Les pratiques suivantes illustrent la manière dont ces principes sont appliqués :

Réduction des déchets

Delorme Industrie SAS entreprend des actions pour limiter les déchets évitables et promouvoir une consommation responsable dans ses opérations. Les exemples incluent l'optimisation de l'imbrication des pièces sur les tôles pour réduire les chutes

Réutilisation

Afin de prolonger le cycle de vie des produits et équipements, Delorme Industrie SAS privilégie la réutilisation lorsque possible. Cela peut inclure la réutilisation des palettes de livraison des fournisseurs pour les expéditions.

Recyclage

Des stations de recyclage dédiées sont en place afin de faciliter le tri des déchets. Elles peuvent couvrir des flux tels que :

- emballages recyclables (papier, carton, plastiques),
- verres,
- batteries,
- déchets organiques (p. ex., marc de café),
- Consommables informatiques (p. ex., cartouches via un partenaire de recyclage).

Sensibilisation et formation

Delorme Industrie SAS organise des initiatives de sensibilisation afin de promouvoir un comportement responsable parmi les employés. Celles-ci peuvent inclure une sensibilisation au tri lors de l'accueil des nouveaux salariés.

B7.2 : Production de déchets

Catégorie de déchets	Unité	Valeur de l’année de reporting	Valeur de l’année de référence	Notes
Déchets dangereux	kg	4 010	4 010	Boues de peinture et solvants, incinérés
Déchets non dangereux	kg	69 500	69 500	Chutes de tôle, cartons, déchets banals

Total des déchets générés	kg	73 510	73 510	
---------------------------	----	--------	--------	--

B7.3 : Déchets détournés vers le recyclage ou la réutilisation

Catégorie	Unité	Valeur de l'année de reporting	Valeur de l'année de référence	Notes
Déchets envoyés au recyclage	kg	55 500	55 500	Chutes de tôle revendues au ferrailleur, cartons
Déchets préparés en vue de la réutilisation	kg	1 200	1 200	Palettes réutilisées
Total des déchets détournés de l'élimination	kg	56 700	56 700	

B7.4 : Actions de circularité et de gestion des déchets

Actions mises en œuvre par Delorme Industrie SAS pour soutenir son approche d'économie circulaire et améliorer la gestion des déchets :

Domaine d'action	Description	Statut	Notes
Tri des déchets	Benne dédiée aux chutes de tôle et tri des cartons	En place	

B7.5 : Flux massiques de matériaux

Cette exigence s'applique uniquement si Delorme Industrie SAS opère dans un secteur avec l'acier, la peinture poudre et les emballages.

Type de matériau	Unité	Valeur de l'année de reporting	Valeur de l'année de référence	Notes
Acier (tôle)	t	406	406	Tôle neuve et recyclée

Métriques sociales

B8 : Caractéristiques générales du personnel

Delorme Industrie SAS met en œuvre une politique de gestion du personnel inclusive et transparente afin de garantir le bien-être, la sécurité et l'égalité des chances des employés. La société promeut la diversité, l'équité et l'inclusion tout en offrant des opportunités de développement professionnel et personnel. Les pratiques de recrutement et de gestion des talents sont conçues pour minimiser la discrimination fondée sur le genre, l'âge, le handicap, l'origine ethnique ou d'autres caractéristiques.

Toutes les données relatives au personnel présentées dans cette section sont collectées via l'app Employés, qui suit les informations sur le genre, le type de contrat, le salaire, l'emplacement, le département et d'autres métriques d'emploi pertinentes.

B8.1 : Personnel par genre

Genre	Nombre d'employés (effectif) - Année de reporting	% du total - Année de reporting	Nombre d'employés (effectif) - Année de référence	% du total - Année de référence
Homme	27	75.0	27	75.0
Femme	9	25.0	9	25.0
Autre	0	0.0	0	0.0
Non reporté	0	0.0	0	0.0
Total des employés	36	100	36	100

B8.2 : Personnel par tranche d'âge

Groupe d'âge	Nombre d'employés - Année de reporting	% du total - Année de reporting	Nombre d'employés - Année de référence	% du total - Année de référence
<30 ans	5	13.89	5	13.89
30-50 ans	20	55.56	20	55.56
>50 ans	11	30.56	11	30.56
Non reporté	0	0.0	0	0.0
Total des employés	36	100	36	100

B8.3 : Personnel par type de contrat

Genre	Nombre de temps plein (ETP) - Année de reporting	% d'équivalent temps plein (ETP) - Année de référence	Nombre de temps partiel (ETP) - Année de reporting	% de temps partiel (ETP) - Année de référence
Homme	27	27	0	0
Femme	9	9	0	0
Autre	0	0	0	0

Non reporté	0	0	0	0
Total des employés	36	100	36	100

B8.4 : Personnel par lieu d’emploi

Région / Lieu	Nombre d’employés - Année de reporting	% du total - Année de reporting	Nombre d’employés - Année de référence	% du total - Année de référence
Pays A				
Pays B				
...	...	...	...	...
Total des employés		100		100

B8.4 : Personnel par lieu d’emploi

B8.5 : Non-employés

Description	Année de reporting	Année de référence
Non salarié (p. ex., stagiaires, apprentis)	1	1
Non salarié - prestataires indépendants	0	0
Non salarié - personnel temporaire via des agences d’emploi externes	0	0

B8.6 : Rotation du personnel

La rotation du personnel (%) est calculée comme suit :

$$\text{Rotation du personnel (\%)} = \frac{\text{Nombre d’employés ayant quitté l’entreprise pendant l’année de reporting}}{\text{Nombre moyen d’employés pendant l’année de reporting}} \times 100$$

Métrique	Année de reporting	Année de référence
Nombre d’employés ayant quitté l’entreprise	0	0
Nombre moyen d’employés	36	36
Taux de rotation (%)	0.0	0.0

C5 : Caractéristiques supplémentaires générales du personnel

Delorme Industrie SAS suit des caractéristiques supplémentaires du personnel afin de fournir une vue complète de sa gestion du capital humain. Cette section inclut les ratios femmes-hommes au niveau de la direction et les informations sur les travailleurs indépendants et temporaires engagés par la société. Les données sont collectées depuis l'application Employés.

C5.1 : Ratio femmes-hommes au niveau de la direction

Le niveau de direction est considéré comme le niveau inférieur au conseil d'administration, sauf définition contraire par la société. Le ratio femmes-hommes est calculé comme suit :

$$\text{Ratio femmes-hommes} = \frac{\text{Nombre d'employées féminines au niveau de la direction}}{\text{Nombre d'employés masculins au niveau de la direction}}$$

Niveau de direction	Femme	Homme	Autre	Non reporté	Ratio femmes-hommes (F:H)	Notes
comité de direction						p. ex., Le ratio montre l'équilibre entre les femmes et les hommes dans les rôles décisionnels
...						

C5.1 : Ratio femmes-hommes au niveau de la direction

Niveau de management	Femme	Homme	Autre	Ratio de genre (F:H)
3	1	1	0	1.0
2	1	1	0	1.0
1	4	6	0	0.67
0	7	22	0	0.32

C5.2 : Travailleurs indépendants et temporaires

Ce tableau présente le nombre de travailleurs indépendants et de travailleurs temporaires engagés par la société. Cela inclut les travailleurs sans personnel qui sont engagés exclusivement pour la société et les travailleurs temporaires fournis via des agences d'emploi externes ou des entreprises principalement engagées dans des activités d'emploi.

Type de travailleur	Nombre - Année de reporting	Nombre - Année de référence	Notes
Indépendants sans personnel travaillant exclusivement pour la société	0	0	Inclure les prestataires travaillant uniquement pour la société.
Travailleurs temporaires via agences d'emploi externes	0	0	Inclure les travailleurs fournis par des agences.
Total			Somme des travailleurs indépendants et temporaires.

C6 : Informations supplémentaires sur le personnel propre : politiques & processus relatifs aux droits humains

Delorme Industrie SAS suit et gère les risques relatifs aux droits humains liés à son personnel propre conformément aux exigences EFRAG C6. Cela inclut la publication de l'existence ou non de politiques relatives aux droits humains, de codes de conduite et de processus de devoir de vigilance, des thèmes spécifiques qu'ils couvrent et de tout incident enregistré pendant la période de reporting.

La société applique une approche préventive et de tolérance zéro concernant les violations telles que la discrimination, le harcèlement, le travail forcé ou d'autres atteintes aux droits des employés. Ces mesures complètent les informations Santé & Sécurité déjà publiées dans B9.

C6.1 : Politique relative aux droits humains ou code de conduite pour le personnel propre

Ces principes relatifs aux droits humains sont intégrés dans des documents internes tels que les codes de conduite, les politiques de travail ou les lignes directrices éthiques qui décrivent les engagements en matière de comportement responsable, d'égalité de traitement et de protection de la dignité individuelle. Des rôles ou fonctions peuvent être attribués afin de soutenir la mise en œuvre de ces politiques, d'assurer le suivi des préoccupations et de contribuer à garantir que les pratiques de travail restent alignées avec les attentes éthiques et légales.

Sujet relatif aux droits humains	Politique / Code de conduite en place (Oui/Non)	Incidents signalés (Oui/Non)
Travail des enfants		
Travail forcé		
Traite des êtres humains		
Discrimination		
Prévention des accidents du travail		
Autre (préciser)		

C6.2 : Processus de devoir de vigilance relatif aux droits humains

Delorme Industrie SAS publie si elle dispose d'un processus pour identifier, prévenir et atténuer les risques relatifs aux droits humains au sein de son personnel propre. Le processus peut inclure la revue des conditions de travail, l'évaluation des risques liés aux RH ou la mise à disposition de canaux permettant aux employés de faire part de leurs préoccupations de manière confidentielle.

Composant du devoir de vigilance	OUI/NON	Description
Existence d'un processus de devoir de vigilance relatif aux droits humains (C6-61)		<i>p. ex., revue annuelle, canaux de reporting, enquêtes internes</i>

C6.3 : Incidents de discrimination ou de harcèlement

Delorme Industrie SAS enregistre et évalue tous les cas signalés de discrimination ou de harcèlement. Lorsqu’aucun incident n’est identifié pendant la période de reporting, la publication reflète l’absence de cas confirmés et les mesures préventives en place. Si des incidents surviennent, des actions correctives et disciplinaires appropriées sont mises en œuvre conformément aux procédures internes.

Type de discrimination / harcèlement	Année de reporting	Année de référence	Notes
Âge			
Handicap			
Ethnicité / origine			
Genre			
Nationalité			
Religion			
Orientation sexuelle			
Autre			

B9 : Santé & sécurité du personnel

La santé et la sécurité du personnel sont des priorités fondamentales pour Delorme Industrie SAS. L'organisation s'engage à fournir un environnement de travail sûr, sain et inclusif à tous les employés. Cet engagement repose sur une approche proactive visant à prévenir les risques, à promouvoir des comportements responsables et à favoriser une culture de travail où le bien-être physique et mental est central.

Au-delà de la conformité réglementaire, Delorme Industrie SAS promeut une culture de prévention, de sensibilisation et d'amélioration continue, reconnaissant que la protection de la santé et de la sécurité des employés est essentielle tant à l'épanouissement individuel qu'à la performance à long terme de l'organisation.

B9.1 : Couverture des employés par le système de gestion de la santé et de la sécurité

Métrique	Année de reporting	Année de référence
Pourcentage d'employés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité de la société		

B9.2 : Accidents liés au travail et taux d'accidents

Cette métrique publie le nombre d'accidents liés au travail enregistrables et le taux d'accidents liés au travail enregistrables, calculés selon le paragraphe 185 de l'EFRAG :

Nombre d'accidents liés au travail pendant l'année de reporting

Nombre total d'heures travaillées sur une année par tous les employés

x 200 000

Métrique	Année de reporting	Année de référence
Nombre d'accidents liés au travail enregistrables		
Nombre total d'heures travaillées		
Taux d'accidents (par 200 000 heures)		

B9.3 : Décès liés au travail

Métrique	Année de reporting	Année de référence
Décès dus à des blessures liées au travail		
Décès dus à des problèmes de santé liés au travail		
Total des décès liés au travail		

B9.4 : Actions de santé & sécurité

Delorme Industrie SAS met en œuvre des actions pour promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être des employés sur tous les lieux de travail, y compris sur site, à distance et dans les contextes de déplacement professionnel. Ces initiatives se concentrent sur les pratiques clés de sécurité au travail, telles que les améliorations ergonomiques, la prévention des accidents, la sécurité en télétravail, la santé mentale et les programmes de bien-être.

Les initiatives entreprises ou prévues sont structurées autour d’axes prioritaires, notamment la prévention des risques, l’ergonomie au travail, le bien-être des employés et les campagnes de sensibilisation. Ces mesures soutiennent l’amélioration continue de la sécurité au travail et contribuent aux objectifs globaux de santé et sécurité de Delorme Industrie SAS.

Nom de l'action	Description	Statut	Notes

B10 : Rémunération du personnel, négociation collective et formation

Delorme Industrie SAS garantit une rémunération juste et équitable pour tous les employés, avec une compensation alignée sur les exigences légales, les normes locales du travail et les conventions collectives applicables. Les pratiques de rémunération incluent le salaire de base, les heures supplémentaires, les avantages et les paiements fixes supplémentaires lorsque cela est pertinent.

Les conventions collectives sont respectées lorsque cela s'applique, garantissant que les droits des employés à négocier les conditions d'emploi sont reconnus et maintenus. La couverture inclut tous les employés couverts par des conventions, sans se limiter aux membres de syndicats, et reflète l'engagement de la société en faveur de relations de travail transparentes et équitables.

La formation et le développement sont considérés comme essentiels à la croissance des employés, au renforcement des compétences et à l'évolution de carrière. Les employés ont accès à des programmes de formation structurés, notamment l'onboarding obligatoire, le développement professionnel, des modules liés à l'ESG ou à la durabilité, et d'autres initiatives ciblées de développement des compétences. La participation est suivie afin de garantir un accès équitable entre les genres et les rôles.

Ces initiatives relatives au personnel soutiennent le bien-être, l'engagement et la rétention des employés, tout en favorisant une culture d'apprentissage continu et de conformité aux normes du travail.

B10.1 : Rémunération - Salaire minimum

Cette section publie le pourcentage d'employés dont la rémunération atteint ou dépasse le salaire minimum applicable, sur la base de la législation locale ou des conventions collectives.

Métrique	Année de reporting	Année de référence
Pourcentage d'employés gagnant au moins le salaire minimum		

B10.2 : Rémunération - Écart salarial femmes-hommes

Cette section publie l'écart en pourcentage entre la rémunération horaire brute des employées féminines et des employés masculins. Les données sont collectées depuis l'app Employés d'Odoo et les registres de paie afin de garantir l'exactitude et la cohérence.

Écart salarial femmes-hommes (%) =

Rémunération horaire brute médiane des employés masculins - Rémunération horaire brute médiane des employées féminines

Rémunération horaire brute médiane des employés masculins

x 100

Métrique	Année de reporting	Année de référence
Écart salarial hommes-femmes (%)	-16.33	-16.33
Rémunération horaire brute médiane - employés hommes	14.13	14.13
Rémunération horaire brute médiane - employées femmes	16.44	16.44

B10.3 : Couverture de la négociation collective

Cette section reporte le pourcentage d’employés couverts par des conventions collectives. Chaque employé est comptabilisé une seule fois, même s’il est couvert par plusieurs conventions.

Métrique	Année de reporting	Année de référence
Pourcentage d’employés couverts par des conventions collectives		

B10.4 : Formation des employés

La formation est essentielle au développement des compétences, à l’évolution de carrière et au soutien des objectifs de la société. Les métriques suivent le nombre moyen d’heures de formation par employé, par genre.

Métrique	Genre	Année de reporting	Année de référence
Nombre moyen d’heures de formation par employé	Homme		
Nombre moyen d’heures de formation par employé	Femme		
Nombre moyen d’heures de formation par employé	Autre / Non déclaré		
Nombre moyen d’heures de formation par employé	Total		

B10.5 : Développement de carrière et revues de performance

Cette section suit la participation des employés aux évaluations régulières de performance et aux discussions sur le développement de carrière.

Métrique	Genre	Année de reporting	Année de référence
Participation à des revues régulières de performance/carrière	Homme		
Participation à des revues régulières de performance/carrière	Femme		
Participation à des revues régulières de performance/carrière	Autre / Non déclaré		

C7 : Incident grave négatif relatif aux droits humains

Delorme Industrie SAS publie tout incident grave confirmé relatif aux droits humains survenu pendant la période de reporting.

Selon les directives de l'EFRAG, un "incident confirmé" inclut :

- une action en justice ou une plainte formellement enregistrée auprès de la société ou des autorités, ou
- un cas de non-conformité identifié via des procédures établies telles que des audits, des systèmes de suivi ou des mécanismes de réclamation.

Cette section se concentre uniquement sur les impacts graves relatifs aux droits humains liés *au personnel propre* de la société.

C7.1 : Publication des incidents graves relatifs aux droits humains

Type d'incident grave relatif aux droits humains	Année de reporting	Année de référence	Notes / Actions prises
Travail forcé			
Travail des enfants			
Traite des êtres humains			
Discrimination ou harcèlement grave			
Violations de la liberté d'association			
Autres incidents graves relatifs aux droits humains			

Métriques de gouvernance

B11 : Condamnations et amendes pour corruption et pots-de-vin

Delorme Industrie SAS s’engage à maintenir l’intégrité, la transparence et une conduite éthique dans toutes ses opérations. La corruption et les pots-de-vin sont considérés comme des enjeux majeurs de durabilité liés à la conduite des affaires, et la société reporte toute condamnation ou amende liée aux lois anticorruption et anti-pots-de-vin.

B11.1 : Condamnations pour corruption et pots-de-vin

Les condamnations désignent tout verdict d’une juridiction pénale à l’encontre d’un individu ou de la société pour violation des lois anticorruption ou anti-pots-de-vin. Cela inclut les condamnations enregistrées dans les casiers judiciaires officiels de la juridiction concernée.

Métrique	Année de reporting	Année de référence	Notes
Nombre de condamnations pour violation des lois anticorruption et anti-pots-de-vin			<i>p. ex. 0 condamnation pendant l'année de reporting</i>

B11.2 : Amendes pour corruption et pots-de-vin

Les amendes désignent toute pénalité monétaire obligatoire imposée par un tribunal, une commission ou une autorité publique pour violation des lois anticorruption et anti-pots-de-vin. Ces montants sont versés aux autorités publiques.

Métrique	Année de reporting	Année de référence	Notes
Total des amendes pour violation des lois anticorruption et anti-pots-de-vin (€)			<i>p. ex. 0 € d’amendes pendant l'année de reporting</i>

B11.3 : Procédures et contrôles internes

Delorme Industrie SAS a mis en œuvre des procédures et contrôles internes pour prévenir la corruption, les pots-de-vin et les conduites d’affaires contraires à l’éthique. Ces mesures couvrent le comportement des employés, la gestion des fournisseurs, les approbations financières et les mécanismes de suivi afin de garantir la conformité aux lois anticorruption et aux politiques de la société.

Nom de l’action	Description	Statut	Notes

B11.4 : Intégrité des fournisseurs et partenaires

Delorme Industrie SAS exige des fournisseurs et partenaires qu’ils respectent des normes éthiques, garantissant transparence, équité et conformité aux règles anticorruption.

Métrique	Année de reporting	Année de référence	Notes

% des fournisseurs respectant la politique de conduite responsable des affaires			<i>p. ex. 95 % des fournisseurs évalués</i>
---	--	--	---

B11.5 : Conditions de paiement et litiges juridiques

Delorme Industrie SAS suit les conditions de paiement et toute procédure judiciaire liée aux retards de paiement dans le cadre d'une conduite des affaires éthique.

Métrique	Année de reporting	Année de référence	Notes
Délai moyen de paiement des fournisseurs	0	0	<i>p. ex. 45 jours à partir de la date de début du contrat</i>
% des paiements alignés sur les conditions standard	0	0	<i>p. ex. 100 %</i>
Nombre de procédures judiciaires pour retards de paiement			<i>p. ex. 0 cas</i>

C8 : Revenus provenant de certains secteurs et exclusion des indices de référence de l’UE

Cette section indique si Delorme Industrie SAS tire des revenus de secteurs soumis aux exclusions des indices de référence alignés sur l’Accord de Paris de l’UE en vertu du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission, articles 12.1 et 12.2. Les secteurs concernés incluent :

- **Combustibles fossiles** (combustibles solides, gaz naturel, pétrole)
- **Production d’électricité** avec une intensité GES > 100 gCO₂e/kWh
- **Produits chimiques**, en particulier la fabrication de pesticides et autres produits agrochimiques

Delorme Industrie SAS ne tire pas de chiffre d’affaires significatif des secteurs listés ci-dessus et n’est donc pas exclue des indices de référence alignés sur l’Accord de Paris de l’UE. Ces publications couvrent les périodes de reporting actuelle et précédente afin de garantir la transparence. Le cas échéant, la société suit le chiffre d’affaires sectoriel afin de confirmer la conformité continue avec les réglementations de l’UE.

Les exclusions des indices de référence de l’UE s’appliquent si les seuils de chiffre d’affaires sont dépassés :

Secteur / Activité	Seuil de chiffre d’affaires pour exclusion	Chiffre d’affaires de l’année de reporting	Chiffre d’affaires de l’année de référence	Notes / Statut
Houille / lignite (exploration, exploitation minière, extraction, distribution, raffinage)	≥1%			<i>p. ex. 0 % - sous le seuil</i>
Combustibles pétroliers (exploration, extraction, distribution, raffinage)	≥10%			<i>p. ex. 0 % - non applicable</i>
Combustibles gazeux (exploration, extraction, fabrication, distribution)	≥50%			
Production d’électricité (intensité GES > 100 gCO ₂ e/kWh)	≥50%			
Produits chimiques - pesticides / fabrication agrochimique	Aucun seuil explicite de l’UE, reporter le chiffre d’affaires matériel			

C9 : Diversité de genre dans la gouvernance

L'organe de gouvernance de Delorme Industrie SAS, représentant la plus haute autorité décisionnelle, démontre l'approche de la société en matière de représentation équilibrée. La composition par genre est publiée afin d'assurer la transparence sur la diversité au plus haut niveau de direction.

Le ratio de diversité de genre est calculé comme suit :

Ratio de diversité de genre =

Nombre de membres féminins

Nombre de membres masculins

C9.1 : Composition de l'organe de gouvernance par genre

Genre	Nombre de membres - Année de reporting	% de l'organe de gouvernance - Année de reporting	Nombre de membres - Année de référence	% de l'organe de gouvernance - Année de référence	Notes / Conseils
Homme					<i>p. ex. 5 membres masculins dans un conseil de 6 personnes</i>
Femme					Inclut les troisièmes genres légalement reconnus, le cas échéant
Autre					Optionnel / troisième genre légalement reconnu
Non déclaré					Membres ayant choisi de ne pas déclarer leur genre
Total des membres		100		100	Doit correspondre au total de l'organe de gouvernance

Annexe

Annexe A : Tableau de correspondance (VSME, CSRD, ODD)

Thème	Section	VSME	CSRD	SDGs
Informations générales				
	<i>p. ex. Identité et chiffres clés</i>	<i>p. ex. B1</i>		
	...			
Informations environnementales				
Informations sociales				
Informations de gouvernance				